

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1220**22 décembre 2001****SOMMAIRE**

Banque Baumann & Cie S.A., Luxembourg	58515	Impex Overseas Trading Holding S.A., Luxem- bourg	58543
CambriaTech Holding S.A., Luxembourg	58525	Indra S.A., Luxembourg	58522
CambriaTech Holding S.A., Luxembourg	58529	Infopatient S.A., Luxembourg	58543
Classic Homes S.A., Luxembourg	58541	Interfinco S.A., Luxembourg	58545
Clementoni Holding S.A., Luxembourg	58518	Interlatsco Luxembourg S.A., Luxembourg	58539
Creditanstalt Central and Eastern European Trust, Sicav, Luxembourg	58532	Interlead S.A., Luxembourg	58541
Creditanstalt Central and Eastern European Trust, Sicav, Luxembourg	58532	International Compound S.A., Luxembourg	58544
F.I.S. Venture Holding S.A., Luxembourg	58531	International Venture Projects "IVP" S.A.H., Lu- xembourg	58549
FFTW Funds Selection, Sicav, Luxembourg	58515	Internationale Foerdigungsgesellschaft Holding S.A., Strassen	58521
Finag S.A., Luxembourg	58533	Interselex International, Sicav, Luxembourg	58531
Finessa S.A., Luxembourg	58533	Intravel S.A., Luxembourg	58547
Fiparlux S.A., Luxembourg	58534	Intravel S.A., Luxembourg	58547
Fiparlux S.A., Luxembourg	58534	Isselba Finanz International A.G., Luxembourg	58547
G.M.P. Group S.A.H., Luxembourg	58538	Italfrance Moda S.A., Luxembourg	58523
Gaichel Invest Holding S.A., Luxembourg	58520	Italfrance Moda S.A., Luxembourg	58525
Geholux S.A.H., Luxembourg	58533	Ixworth, S.à r.l., Luxembourg	58550
Gesfim International S.A., Luxembourg	58535	K.K.M. Investment Holding S.A., Luxembourg	58534
Gesfim International S.A., Luxembourg	58535	Keverne, S.à r.l., Luxembourg	58550
Ghazali Finance S.A., Luxembourg	58536	Knowledge Technologies International S.A., Luxem- bourg	58550
Ghazali Finance S.A., Luxembourg	58537	Knowledge Technologies International S.A., Lu- xembourg	58550
Global Management & Services S.A., Luxembourg	58538	Knowledge Technologies International (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg	58551
Grossbötzl, Schmitz, Lomparski und Partner Inter- national, S.à r.l., Luxembourg	58534	Knowledge Technologies International (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg	58551
H.P.T. Holding de Participations Touristiques S.A., Luxembourg	58540	La Comodonna S.A.H., Strassen	58516
Habo Luxembourg, S.à r.l., Mamer	58539	La Comodonna S.A.H., Strassen	58517
Hermann & Valentiny et Associés, S.à r.l., Remer- schen	58540	Lada Holding S.A., Luxembourg	58552
Herstal S.A., Herstal	58540	Lama Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58552
Huro S.A.H., Luxembourg	58537	Launer International S.A.H., Luxembourg	58553
Hydro-Products, S.à r.l., Pétange	58529	LM International Finance S.A., Luxembourg	58556
Hydro-Products, S.à r.l., Pétange	58531	Lonmore, S.à r.l., Luxembourg	58557
Iacosocks, S.à r.l., Luxembourg	58541	Lubelair S.A.H., Luxembourg	58554
IDR Holding S.A., Luxembourg	58541	Lubelair S.A.H., Luxembourg	58554
Imedia, S.à r.l., Luxembourg	58542	Luxat S.A., Luxembourg	58555
Immeubles Place d'Armes S.A., Weimershof	58543	Luxat S.A., Luxembourg	58555
Immobilière NR 10L S.A., Luxembourg	58546		
Immobilière NR 16 N S.A., Luxembourg	58544		

Luxfinance S.A.H., Luxembourg	58556	Mutuelle Luxembourgeoise de Gestion S.A., Luxembourg	58533
Luxgaz Distribution S.A., Contern	58557	Naarden International Holding S.A., Luxembourg	58559
M19, S.à r.l.	58557	Naxos International S.A.H., Luxembourg	58560
Maître Mesure S.A., Luxembourg	58554	Naxos International S.A.H., Luxembourg	58560
Maître Mesure S.A., Luxembourg	58554	Néméa Immobilière S.A., Luxembourg	58557
Malgame S.A., Luxembourg	58549	Néméa Immobilière S.A., Luxembourg	58557
Mamimama Holding S.A., Luxembourg	58558	Nordika Holdings S.A., Luxembourg	58560
Maranta Holding S.A., Luxembourg	58558	Office Ernest T. Freylinger S.A., Strassen	58546
Mausern S.A., Luxembourg	58558	Office Ernest T. Freylinger S.A., Strassen	58546
Merope Holding S.A., Luxembourg	58551	Oncoview S.A., Luxembourg	58514
Milta S.A., Luxembourg	58555	Pascatelo S.A.H., Luxembourg	58558
Mize Hamsebe S.A., Luxembourg	58559	Pavane Investments S.A., Luxembourg	58535
MKI-Ventures Holding S.A., Luxembourg	58559	Plasthing Holding S.A., Luxembourg	58559
Moog Hydrolux, S.à r.l., Luxembourg	58542	Plumeau S.A., Luxembourg	58545
Moog Hydrolux, S.à r.l., Luxembourg	58543	Tobie Investissements S.A.H., Luxembourg	58553
Mutuelle Luxembourgeoise de Gestion S.A., Luxembourg	58532	Tobie Investissements S.A.H., Luxembourg	58553

ONCOVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.180.

L'an deux mille un, le vingt-deux juin.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme ONCOVIEW S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro, B 76.180.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Denis Colin, employé privé, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette, 21, rue du Faubourg.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2635 Luxembourg, 2, rue Henri Tudor.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la situation du siège social,
- 2.- Révocation de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la situation du siège social de la prédite société en le fixant désormais 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer:

- Monsieur Guy Antoine, directeur financier, demeurant à L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre

- Monsieur Franck Rouayroux, ingénieur, directeur de société, demeurant à L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre

de leurs fonctions d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:

- Monsieur Jonathan Beggiano, prêtre,

- Monsieur Gilles Malhomme, prêtre,

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale statutaire en 2007.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42785/505/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BANQUE BAUMANN & CIE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2128 Luxemburg, 36, rue Marie-Adélaïde.
H. R. Luxemburg B 25.161.

Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. Juni 2001

Im Jahre zweitausendundeins, am neunzehnten Juni, versammelten sich in Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, die Aktionäre bzw. deren Vertreter der BANQUE BAUMANN & CIE, S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, 36, rue Marie-Adélaïde, zu einer Ausserordentlichen Generalversammlung.

Die Gesellschaft wurde ursprünglich unter der Bezeichnung BAUMANN FINANCE LUXEMBOURG S.A. gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Herrn Joseph Elvinger, Notar mit Amtswohnsitz zu Düdelingen (Luxemburg) am 18. November 1986, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Ausgabe C, Nummer 29 vom 4. Februar 1987. Die Bezeichnung wurde in BANQUE BAUMANN & CIE abgeändert und die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 27. März 1987 veröffentlicht in besagtem Amtsblatt Nummer 124 vom 7. Mai 1987.

Im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg ist die Gesellschaft unter Sektion B und der Nummer 25.161 eingetragen.

Gemäss Artikel 16.1 der Satzung der Gesellschaft übernahm Herr Roger Kayser, Administrateur-Délégué, wohnhaft in Mondrange, Luxemburg, den Vorsitz.

Der Vorsitzende bestellte zum Schriftführer Herrn Yves de Vos, Direktor, wohnhaft in Münschecker, Luxemburg und zum Stimmzähler Herrn Anton Engler, Direktor, wohnhaft in Bereldange, Luxemburg.

Der so zusammengesetzte Vorstand erstellte die Präsenzliste der Anwesenden bzw. der vertretenen Aktionäre und prüfte die von den vertretenen Aktionären unter Privatschrift erteilten Vollmachten.

Präsenzliste und Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben dieser Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellte der Vorsitzende fest, dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital von CHF 16.000.000,- (sechzehn Millionen Schweizer Franken), eingeteilt in 400.000 Aktien im Nennwert von je CHF 40,- (vierzig Schweizer Franken), welches in Höhe neu CHF 11.200.000,- (elf Millionen zweihunderttausend Schweizer Franken) eingezahlt wurde, vertreten war, dass den Aktionären der Inhalt der Tagesordnung im voraus bekannt war und demzufolge die Generalversammlung gemäss Artikel 15.4 der Satzung ohne förmliche Einberufung rechtsgültig tagte.

Die Tagesordnung lautete wie folgt:

Tagesordnung:

1. Kenntnisnahme vom Rücktritt der Herren Dr. W. Baumann, N. Baumann und P. Friedrich als Verwaltungsräte zum 19. Juni 2001.

2. Wahl der Herren Anton Engler, Adolf E. Real und Fredy Vogt zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates für eine Amtsdauer von 3 Jahren, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004, die zusammen mit den bisherigen Mitgliedern, den Herren Hans Gerner und Roger Kayser, den Verwaltungsrat bilden.

Die Generalversammlung erklärte sich mit den Ausführungen des Vorsitzenden einverstanden, schritt zur Erledigung der Tagesordnung und fasste nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Zu 1.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt der Herren Dr. W. Baumann, N. Baumann und P. Friedrich als Verwaltungsräte zum 19. Juni 2001.

Zu 2.

Die Generalversammlung beschliesst die Wahl der Herren Anton Engler, Adolf E. Real und Fredy Vogt zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates für eine Amtsdauer von 3 Jahren, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004, die zusammen mit den bisherigen Mitgliedern, den Herren Hans Gerner und Roger Kayser, den Verwaltungsrat bilden.

Der Vorsitzende stellt sodann fest, dass über alle Tagesordnungspunkte Beschlüsse gefasst wurden und erklärte die Versammlung damit für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahr, Monat und Tag wie eingangs erwähnt.

Gezeichnet: Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41410/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

FFTW FUNDS SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxemburg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 55.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 juillet 2001.

E. Schroeder.

(42672/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LA COMODONNA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

L'an deux mille un, le premier juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-1750 Luxembourg, 82, Avenue Victor Hugo, sous la dénomination de LA COMODONNA S.A.H.

Constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 337, du 21 septembre 1990 ;

modifiée en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 18 août 1992 (nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes), publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et associations, numéro 570, du 4 décembre 1992 ;

Et modifiée en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 8 décembre 1994 (nomination d'un nouveau commissaire aux comptes), publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Société et Associations, numéro 103, du 13 mars 1995.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Carla Maria Alves, assistante de direction générale, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter :

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Modification de la dénomination sociale.
2. Transfert du siège social.
3. Augmentation du capital social, conversion du capital social en euros, modification de la valeur nominale des actions et modifications de l'article cinq des statuts.
4. Démission des trois administrateurs.
5. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
6. Et Reconduction du commissaire aux comptes. Démission du commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de modifier la dénomination sociale et de donner à l'article premier des statuts, la teneur suivante :

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de LA COMODONNA HOLDING S.A.H.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et de modifier en conséquence l'article deux, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante :

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, savoir :

a) D'augmenter le capital social à concurrence de la somme de deux mille cent quarante-huit francs luxembourgeois (2.148,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs (5.000.000,- LUF) à cinq millions zéro zéro deux mille cent quarante-huit francs luxembourgeois (5.002.248,- LUF), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus;

b) De convertir le capital social de cinq millions zéro zéro deux mille cent quarante-huit francs luxembourgeois (5.002.148,- LUF) en euros, pour que le capital social est une valeur de cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR).

c) De supprimer les cinq mille actions (5000) existantes de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et de créer mille deux cent quarante actions (1240) de cent euros (100,- EUR) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

d) De ce qui précède, de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante :

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) représenté par mille deux cent quarante actions (1240) de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions ont été comme suit :

1. Monsieur Ardito Toson, prénommé mille deux cent trente-neuf actions	1239 actions
2. Madame Josette Muller une action	1 action
Total : Mille deux cent quarante actions	1240 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées, de sorte que la somme de cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titre unitaire ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, savoir :

1. Les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de:
 - Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg ;
 - Madame Josette Muller, directrice administrative, demeurant à Luxembourg ;
 - Et de Monsieur Fouad Ghozali, prédit ;
- Et leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveaux administrateurs de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, savoir

- a) Monsieur Fouad Ghozali, prédit ;
- b) Madame Carla Maria Alves, prédite ;
- c) Et Monsieur Gustaaf Saeys, administrateur de société, demeurant à Dendermonde/Belgique ; non présent ici représenté par Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing prisé, en date à Strassen, du 29 janvier 2001, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs, présents ou représentés ont nommé comme administrateur-délégué, Monsieur Fouad Ghozali, prédit ;

Les mandats des administrateurs et administrateur-délégué, prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, confirme comme commissaire aux comptes de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, Monsieur Willen Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé : Ghozali, Cambier, Alves, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2001, vol. 868, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2001.

N. Muller.

(41541/224/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LA COMODONNA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41542/224/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CLEMENTONI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 44.965.

L'an deux mille un, le six juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée CLEMENTONI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, constituée par acte du notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 septembre 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 25.166.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 20.913.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari et Monsieur Maurizio Cottella, employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cent millions de Lires Italiennes), représenté par 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuel d'un montant de ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cent millions de Lires Italiennes), représenté par 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune en euro au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 619.748,28 (six cent dix-neuf mille sept cent quarante-huit Euros et vingt-huit cents), avec effet au 1^{er} janvier 2001;

2. Augmentation du capital social souscrit obtenu après conversion par versements en espèces de EUR 4.251,72 (quatre mille deux cent cinquante et un Euros et soixante-douze cents) en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 619.748,28 (six cent dix-neuf mille sept cent quarante-huit Euros et vingt-huit cents) à EUR 624.000,- (six cent vingt-quatre mille Euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 12.000 (douze mille) actions existantes, à souscrire et à libérer entièrement en espèces par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues;

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.560.000,- (un million cinq cent soixante mille Euros), divisé en 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 mai 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisées, pour recueillir les souscription et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

6. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de la société de ITL en Euro, au cours de 1,- EUR pour 1.936,27 ITL, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée,

de sorte qu'il s'établisse à EUR 619.748,28 (six cent dix-neuf mille sept cent quarante-huit virgule vingt-huit Euro), représenté par 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,64 (cinquante et un virgule soixante-quatre Euro).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 4.251,72 (quatre mille deux cent cinquante et un virgule soixante-douze Euro) en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 619.748,28 (six cent dix-neuf mille sept cent quarante-huit virgule vingt-huit Euro) à EUR 624.000,- (six cent vingt-quatre mille Euro),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 12.000 (douze mille) actions existantes, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,64 (cinquante et un virgule soixante-quatre Euro) à EUR 52,- (cinquante-deux Euro),

à souscrire et à libérer entièrement en espèces par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 4.251,72 (quatre mille deux cent cinquante et un virgule soixante-douze Euro).

Souscription - Libération

Alors sont intervenus aux présentes les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, ici représentés par Monsieur Sergio Vandi, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2001,

lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts de et la société et de la situation financière de la société CLEMENTONI HOLDING S.A., et déclarent vouloir souscrire au pair, à l'augmentation de capital prédécrite, et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 4.251,72 (quatre mille deux cent cinquante et un virgule soixante-douze Euro).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 1.560.000,- (un million cinq cent soixante mille Euro) divisé en 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euro) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 mai 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5, version française et anglaise des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Version française:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 624.000,- (six cent vingt-quatre mille Euro), divisé en 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euro) chacune, entièrement libéré.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.560.000,- (un million cinq cent soixante mille Euro) qui sera représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 mai 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Version anglaise:

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 624,000.- (six hundred and twenty-four thousand Euro) divided into 12,000 (twelve thousand) shares with a par value of EUR 52.- (fifty-two Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 1,560,000.- (one million five hundred and sixty thousand Euro) to be divided into 30,000.- (thirty thousand) shares with a par value of EUR 52.- (fifty-two Euro) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Futhermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on May 28th, 2006, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 45.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, G. Tucci, D. Murari, M. Cottella, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2001, vol. 129S, fol. 87, case 2. – Reçu 1.715 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

J. Delvaux.

(41429/208/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

GAICHEL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 49.403.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 20 juin 2001

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Stéphane Liegeois et entérine la décision du Conseil d'Administration de coopter Madame Catherine Calvi.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Patrick Rochas et Maurice Houssa.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42688/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTERNATIONALE FOERDERUNGSGESELLSCHAFT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

L'an deux mille un, le premier juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, sous la dénomination de INTERNATIONALE FOERDERUNGSGESELLSCHAFT HOLDING S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 612, du 21 septembre 1992;

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 296, du 18 juin 1996.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Carla Maria Alves, assistante de direction générale, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social.
- 2.- Augmentation du capital social, conversion du capital social en euros, modification de la valeur nominale des actions et modifications de l'article trois des statuts.
- 3.- Démission des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué.
- 4.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 5.- Démission du commissaire aux comptes.
- 6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et de modifier en conséquence l'article premier, deuxième alinéa des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Le siège social est établi à Strassen.

(le reste sans changement)

l'adresse du siège social est fixée à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, savoir:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 537) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs (1.250.537,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus;

b) de convertir le capital social de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs (1.250.537,-) en Euros, pour que le capital social est une valeur de trente et un mille Euros (EUR. 31.000,-);

c) de supprimer les mille deux cent cinquante actions (1.250) existantes de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) chacune et de créer trois cent dix actions nouvelles (310) de cent Euros (EUR 100,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société;

d) de ce qui précède, de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix actions (310) de cent Euros (EUR 100,-) par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, savoir:

1.- les démissions de leurs fonctions d'administrateur de:

- Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg;
- Madame Josette Muller, directrice administrative, demeurant à Luxembourg;
- Madame Carla Maria Alves, prédite;

2.- de sa fonction d'administrateur-délégué, de Monsieur Ardito Toson, prédit; et leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveaux administrateurs de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, savoir:

- a) Monsieur Fouad Ghozali, prédit;
- b) Madame Carla Maria Alves, prédite; et
- c) Monsieur Alexandre Alberti, administrateur de sociétés, demeurant à Lyon/France;

non présent ici représenté par Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Strassen, du 7 mars 2001, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Réunion du Conseil d'Administration

Les administrateurs, présents ou représenté ont nommé comme administrateur-délégué, Monsieur Fouad Ghozali, prédit.

Les mandats des administrateurs et administrateur-délégué prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, la démission de Monsieur Fouad Ghozali, prédit, de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, Monsieur Willen Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: F. Ghozali, C. M. Alves, J.-P. Cambier, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2001, vol. 868, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2001.

N. Muller.

(41528/224/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

INDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.513.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 98, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 décembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Cesare Talin, entrepreneur à Kilili, Kenya, Président
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Signature.

(42717/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.407.

L'an deux mille un, le premier juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée ITALFRANCE MODA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.407,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 25 septembre 1996 par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 637 du 7 décembre 1996,

les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alberto Nani, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à LUF 635.728.000,- (six cent trente-cinq millions sept cent vingt-huit mille francs luxembourgeois), représenté par 635.728 (six cent trente-cinq mille sept cent vingt-huit) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Suppression de la mention de la valeur nominale des 635.728 (six cent trente-cinq mille sept cent vingt-huit) actions représentatives du capital social, et changement de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro, au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF.

2) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 21.944.726,9328 (vingt et un millions neuf cent quarante-quatre mille sept cent vingt-six virgule neuf mille trois cent vingt-huit Euro), pour compenser des pertes réalisées d'un même montant, figurant au bilan de la société au 31 décembre 2000, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 21.944.726,9328 (vingt et un millions neuf cent quarante-quatre mille sept cent vingt-six virgule neuf mille trois cent vingt-huit Euro), à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues, et à libérer entièrement en espèces.

3) Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 4,5283 (quatre Euro virgule cinq mille deux quatre-vingt-trois), pour le porter de son montant actuel à EUR 15.759.290 (quinze millions sept cent quatre-vingt-dix Euro), sans création et émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 635.728 (six cent trente-cinq mille sept cent vingt-huit) actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

4) Remplacement des 635.728 (six cent trente-cinq mille sept cent vingt-huit) actions représentatives du capital social par 1.575.929 (un million cinq cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-neuf) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et attribution des actions nouvelles aux actionnaires au prorata des actions anciennes détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

5) Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 10,- (dix Euro).

6) Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 9.055.260,- (neuf millions cinquante-cinq mille deux cent soixante Euro), pour le porter de son montant actuel de EUR 15.759.290,- (quinze millions sept cent quatre-vingt-dix Euro) à EUR 24.814.550,- (vingt-quatre millions huit cent quatorze mille cinq cent cinquante Euro), par la création et l'émission de 905.526 (neuf cent cinq mille cinq cent vingt-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

7) Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

8) Suppression du droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire, par rapport à l'augmentation de capital sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

9) Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda, et lequel se lira désormais comme suit:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 24.814.550 (vingt-quatre millions huit cent quatorze mille cinq cent cinquante Euro), représenté par 2.481.455 (deux millions quatre cent quatre-vingt un mille quatre cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

10) Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la mention de la valeur nominale des 635.728 (six cent trente-cinq mille sept cent vingt-huit) actions représentatives du capital social,

et de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro, au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 15.759.285,4717, représenté par 635.728 actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit converti de la société à concurrence de EUR 21.944.726,9328 (vingt et un millions neuf cent quarante-quatre mille sept cent vingt-six virgule neuf mille trois cent vingt-huit Euro), pour compenser des pertes réalisées d'un même montant, figurant au bilan de la société au 31 décembre 2000, et ensuite d'augmenter le capital d'un même montant de EUR 21.944.726,9328 (vingt et un millions neuf cent quarante-quatre mille sept cent vingt-six virgule neuf mille trois cent vingt-huit Euro),

augmentation souscrite par les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la prédite liste, au prorata des actions détenues, ici représentés La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, représentée par Messieurs Alberto Nani et Marco Lagona, préqualifiés, en vertu de deux procurations données le 1^{er} juin 2001, et libérée entièrement par un versement en espèces de EUR 21.944.726,9328 (vingt et un millions neuf cent quarante-quatre mille sept cent vingt-six virgule neuf mille trois cent vingt-huit Euro), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La preuve de l'existence des pertes réalisées à été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan au 31 décembre 2000 dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Suite à la présente réduction-augmentation de capital, le capital social de la société reste inchangé.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 4,5283 (quatre Euro virgule cinq mille deux quatre-vingt-trois),

pour le porter de son montant actuel de EUR 15.759.285,4717 à EUR 15.759.290 (quinze millions sept cent quatre-vingt-dix Euro),

sans création et émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 635.728 (six cent trente-cinq mille sept cent vingt-huit) actions existantes,

augmentation souscrite par les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la prédite liste, au prorata des actions détenues, ici représentés comme il est dit à la résolution qui précède, et libérée entièrement par un versement en espèces de EUR 4,5283 (quatre Euro virgule cinq mille deux quatre-vingt-trois), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer des 635.728 (six cent trente-cinq mille sept cent vingt-huit) actions représentatives du capital social, par 1.575.929 (un million cinq cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-neuf) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et attribution des actions nouvelles aux actionnaires au prorata des actions anciennes détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 10,- (dix Euro).

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 9.055.260,- (neuf millions cinquante-cinq mille deux cent soixante Euro),

pour le porter de son montant actuel de EUR 15.759.290,- (quinze millions sept cent quatre-vingt-dix Euro) à EUR 24.814.550,- (vingt-quatre millions huit cent quatorze mille cinq cent cinquante Euro),

par la création et l'émission de 905.526 (neuf cent cinq mille cinq cent vingt-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune,

à souscrire et à libérer entièrement par un ancien actionnaire.

Souscription

Alors est intervenue, la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, représentée par Messieurs Alberto Nani et Marco Lagona, préqualifiés, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juin 2001

laquelle, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 905.526 (neuf cent cinq mille cinq cent vingt-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 9.055.260,- (neuf millions cinquante-cinq mille deux cent soixante Euro).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire. L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 905.526 (neuf cent cinq mille cinq cent vingt-six) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Renonciation

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 1^{er} juin 2001, laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Sepième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions qui précèdent, lequel article 5 se lit désormais comme suit:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 24.814.550,- (vingt-quatre millions huit cent quatorze mille cinq cent cinquante Euro), représenté par 2.481.455 (deux millions quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 4.080.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Nani, M. Lagona, P. Feller, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 9CS, fol. 38, case 3. – Reçu 3.652.883 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

J. Delvaux.

(41532/208/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.407.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2001, acté sous le n° 418/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41533/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CambriaTECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.089.

In the year two thousand and one, on the thirtieth of May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation CambriaTECH HOLDING S.A. having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg B number 59.089, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich on February 8, 2000, published in the Mémorial C, number 346 of May 16, 2000.

The meeting is opened at 4.00 p.m. by Me Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Me Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Candice Wiser, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of two hundred and two thousand five hundred US dollars (202,500.- USD) so as to raise it from its present amount of forty-five thousand US dollars (45,000.- USD) to two hundred and forty-seven thousand five hundred US dollars (247,500.- USD) by the issue of twenty thousand two hundred and fifty (20,250) new shares having a nominal value of ten US dollars (10.- USD) each, of which two thousand two hundred and

fifty (2,250) shares are issued with a total share premium of six hundred and two thousand five hundred US dollars (602,500.- USD);

2. Paying up of the increase of capital of two hundred and two thousand five hundred US dollars (202,500.- USD) as follows:

a) by CAMBRIA HOLDING S.A. by payment in cash of fifty thousand US dollars (50,000.- USD),

b) by Gamil De Chadarevian, Pramod Srivastava, Mandeep Nanra, Phyllis Gardner, GBS FINANZAS, SIGMA TAU FINANCE HOLDING S.A. and Alok Oberoi by contributions in kind of claims against the Company up to a total amount of one hundred and fifty-two thousand five hundred US dollars (152,500.- USD).

3. Paying up of the share premium of six hundred and two thousand five hundred US dollars (602,500.- USD) by GBS FINANZAS, SIGMA TAU FINANCE HOLDING S.A. and Alok Oberoi by contributions in kind of claims against the Company up to same amount.

4. Amendment of article 3 paragraph 1 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies, by the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to increase the capital of the company by an amount of two hundred and two thousand five hundred US dollars (202,500.- USD) so as to raise it from its present amount of forty-five thousand US dollars (45,000.- USD) to two hundred and forty-seven thousand five hundred US dollars (247,500.- USD) by the issue of twenty thousand two hundred and fifty (20,250) new shares having a nominal value of ten US dollars (10.- USD) each, of which two thousand two hundred and fifty (2,250) shares are issued with a total share premium of six hundred and two thousand five hundred US dollars (602,500.- USD).

Subscription and payment

The twenty thousand two hundred and fifty (20,250) new shares are subscribed and fully paid-up as follows:

1.- CAMBRIA HOLDING S.A., having its registered office in Luxembourg, 7, Val Ste Croix, here represented by Me Thierry Becker, prenamed, by virtue of a proxy given on May 9, 2001, five thousand (5,000) shares fully paid-up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand US dollars (50,000.- USD) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary. Mr Gamil De Chadarevian and Mr Pramod Srivastava, represented as hereafter stated, declare to waive their preferential subscription rights regarding the five thousand (5,000) shares subscribed by CAMBRIA HOLDING S.A.

2.- Mr Gamil De Chadarevian, entrepreneur, residing at Via della Camilluccia 741, I-00135 Roma, here represented by Me Thierry Becker, prenamed, by virtue of a proxy given on May 16, 2001, five thousand (5,000) shares fully paid-up by a contribution in kind consisting in a certain, liquid and exercisable claim against the Company up to an amount of fifty thousand US dollars (50,000.- USD);

3.- Mr Pramod Srivastava, professor of immunology, residing at 70 Pheasant Run, Avon, CT 06001 (USA), here represented by Me Thierry Becker, prenamed, by virtue of a proxy given on May 10, 2001, five thousand (5,000) shares fully paid-up by a contribution in kind consisting in a certain, liquid and exercisable claim against the Company up to an amount of fifty thousand US dollars (50,000.- USD);

4.- Mr Mandeep Nanra, managing director, residing at Via dei Camuzzi 6, CH-6926 Montagnola, here represented by Me Thierry Becker, prenamed, by virtue of a proxy given on May 11, 2001, one thousand five hundred (1,500) shares fully paid-up by a contribution in kind consisting in a certain, liquid and exercisable claim against the Company up to an amount of fifteen thousand US dollars (15,000.- USD);

5.- Mrs Phyllis Gardner, associate professor of medicine, residing at 618, Mirada Avenue, Stanford, CA 94305 (USA), here represented by Me Thierry Becker, prenamed, by virtue of a proxy given on May 10, 2001, one thousand five hundred (1,500) shares fully paid-up by a contribution in kind consisting in a certain, liquid and exercisable claim against the Company up to an amount of fifteen thousand US dollars (15,000.- USD);

6.- GBS FINANZAS, having its registered office at 53 Velázquez, 28001 Madrid, here represented by Me Thierry Becker, prenamed, by virtue of a proxy given on May 10, 2001, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares fully paid-up together with a share premium of twelve thousand five hundred US dollars (12,500.- USD) by a contribution in kind consisting in a certain, liquid and exercisable claim against the Company up to an amount of twenty five thousand US dollars (25,000.- USD);

7.- SIGMA TAU FINANCE HOLDING S.A., having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, here represented by Me Thierry Becker, prenamed, by virtue of a proxy given on May 16, 2001, five hundred (500) shares fully paid-up together with share premium of two hundred and ninety-five thousand US dollars (295,000.- USD) by a contribution in kind consisting in a certain, liquid and exercisable claim against the Company up to an amount of three hundred thousand US dollars (300,000.- USD);

8.- Mr Alok Oberoi, private investor, residing at 21, Blomfield Road, W91AD London, here represented by Me Thierry Becker, prenamed, by virtue of a proxy given on May 10, 2001,

five hundred (500) shares fully paid-up together with a share premium of two hundred and ninety-five thousand US dollars (295,000.- USD) by a contribution in kind consisting in a certain, liquid and exercisable claim against the Company up to an amount of three hundred thousand US dollars (300,000.- USD).

Said proxies after having been initialled ne varietur by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

In satisfaction of Articles 26-1 and 32-1 of the law on commercial companies, a report has been drawn up by Mr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, on May 28th, 2001, wherein the claims so contributed are described and valued.

The conclusion of said report reads as follows:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des 15.250 actions d'une valeur nominale de USD 10,- c'est à dire USD 152.500,- et la prime d'émission de USD 602.500,- à émettre en contrepartie.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

So as to reflect the above resolution, the meeting decides to amend Article 3 paragraph 1 of the articles of incorporation to be worded as follows:

«Art. 3. Paragraph 1

The corporate capital is fixed at two hundred and forty seven thousand five hundred US dollars (247,500.- USD) represented by twenty-four thousand seven hundred and fifty (24,750) shares having a par value of ten US dollars (10.- US dollars) each.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

For the purpose of registration the increase of capital by 202,500.- USD together with the total share premium of 602,500.- USD are valued at 37,945,400.- LUF.

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at 475,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties, and in the case of discrepancy between the English and French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille un, le trente mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CambriaTECH HOLDING S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg B numéro 59.089, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 8 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 346 du 16 mai 2000.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de M^e Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M^e Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent deux mille cinq cents US dollars (202.500.- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille US dollars (45.000.- USD) à deux cent quarante-sept mille cinq cents US dollars (247.500.- USD) par l'émission de vingt mille deux cent cinquante (20.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix US dollars (10.- US dollars) chacune, dont deux mille deux cent cinquante (2.250) actions sont émises avec une prime d'émission totale de six cent deux mille cinq cents US dollars (602.500.- USD).

2. Libération de cette augmentation de capital de deux cent deux mille cinq cents US dollars (202.500.- USD) comme suit:

a) par CAMBRIA HOLDING S.A. par un paiement en espèces de cinquante mille US dollars (50.000.- USD);

b) par Gamil De Chadarevian, Pramod Srivastava, Mandeep Nanra, Phyllis Gardner, GBS FINANZAS, SIGMA TAU FINANCE HOLDING S.A. et Alok Oberoi par un apport en nature de créances contre la société d'un montant de cent cinquante deux mille cinq cents US dollars (152.500.- USD).

3. Libération de la prime d'émission de six cent deux mille cinq cents US dollars (602.500.- USD) par GBS FINANZAS, SIGMA TAU FINANCE HOLDING S.A. et Alok Oberoi par un apport en nature de créances contre la société du même montant.

4. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts de la société pour refléter ladite augmentation de capital.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de deux cent deux mille cinq cents US dollars (202.500,- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante cinq mille US dollars (45.000,- USD) à deux cent quarante sept mille cinq cents US dollars (247.500,- USD) par la création de vingt mille deux cent cinquante (20.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix US dollars (10,- USD) chacune, dont deux mille deux cent cinquante (2.250) actions sont émises avec une prime d'émission totale de six cent deux mille cinq cents US dollars (602.500,- USD).

Souscription et libération

Les vingt mille deux cent cinquante (20.250) actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- CAMBRIA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 7, Val Ste Croix,

ici représentée par M^e Thierry Becker, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2001,

cinq mille (5.000) actions entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille US dollars (50.000,- USD) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire. Monsieur Gamil De Chadarevian et Monsieur Pramod Srivastava, représentés comme ci-après indiqué, déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel relatif aux cinq mille (5.000) actions souscrites par CAMBRIA HOLDING S.A.

2.- Monsieur Gamil De Chadarevian, entrepreneur, demeurant à I-00135 Rome, 741, Via della Camilluccia,

ici représenté par M^e Thierry Becker, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2001,

cinq mille (5.000) actions entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre la société à concurrence d'un montant de cinquante mille US dollars (50.000,- USD);

3.- Monsieur Pramod Srivastava, professeur d'immunologie, demeurant à Avon, CT 06001 (USA), 70 Pheasant Run,

ici représenté par M^e Thierry Becker, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2001,

cinq mille (5.000) actions entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre la société à concurrence d'un montant de cinquante mille US dollars (50.000,- USD);

4.- Monsieur Mandeep Nanra, administrateur-délégué, demeurant à CH-6926 Montagnola, Via dei Camuzzi 6,

ici représenté par M^e Thierry Becker, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2001,

mille cinq cents (1.500) actions entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre la société à concurrence d'un montant de quinze mille US dollars (15.000,- USD);

5.- Madame Phyllis Gardner, associate professor of medicine, demeurant au 618, Mirada Avenue, Stanford, CA 94305 (USA),

ici représentée par M^e Thierry Becker, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2001,

mille cinq cents (1.500) actions entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre la société à concurrence d'un montant de quinze mille US dollars (15.000,- USD);

6.- GBS FINANZAS, ayant son siège social à 28001 Madrid, 53 Velázquez,

- ici représentée par M^e Thierry Becker, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2001,

mille deux cent cinquante (1.250) actions entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de douze mille cinq cents US dollars (12.500,- USD), par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre la société à concurrence d'un montant de vingt cinq mille US dollars (25.000,- USD),

7.- SIGMA TAU FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur,

ici représentée par M^e Thierry Becker, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2001,

cinq cents (500) actions entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-quinze mille US dollars (295.000,- USD), par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre la société à concurrence d'un montant de trois cent mille US dollars (300.000,- USD);

8.- Monsieur Alok Oberoi, private investor, demeurant à W91AD Londres, 21, Blomfield Road,

ici représenté par M^e Thierry Becker, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2001,

cinq cents (500) actions entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de deux cent quatre vingt quinze mille US dollars (295.000,- USD), par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre la société à concurrence d'un montant de trois cent mille US dollars (300.000,- USD).

Les procurations prémentionnées, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront pareillement annexées aux présentes.

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été rédigé par Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, le 28 mai 2001, dans lequel les créances ainsi approuvées sont décrites et évaluées.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des 15.250 actions d'une valeur nominale de USD 10,- c'est à dire USD 152.500,- et la prime d'émission de USD 602.500,- à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement avec celui-ci.

Deuxième résolution

Pour refléter la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'Article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}**

Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille cinq cents US dollars (247.500,- USD), représenté par vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) actions d'une valeur nominale de dix US dollars (10,- USD) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital à concurrence de 202.500,- USD ensemble avec la prime d'émission totale de 602.500,- USD est évaluée à 37.945.400,- LUF.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 475.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, T. Becker, C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 9CS, fol. 33, case 7. – Reçu 379.454 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

P. Frieders.

(41422/212/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

CambriaTECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

P. Frieders.

(41423/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

HYDRO-PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R. C. Luxembourg B 30.812.

L'an deux mille un, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Fentange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée unipersonnelle HYDRO-PRODUCTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.812, constituée suivant acte reçu en date du 13 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 313 du 3 novembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 10 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518 du 14 octobre 1996.

L'assemblée se compose du seul et unique associé, à savoir Monsieur Darwin Martinis, indépendant, demeurant à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus, propriétaire des cinq cents (500) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes, prises chacune séparément et sur ordre du jour conforme.

Première résolution

L'associé unique décide de convertir la devise d'expression du capital social de LUF (francs luxembourgeois) en EUR (euros), au taux officiel de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le capital social étant dès lors fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (EUR 12.394,67).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros trente-trois cents (EUR 105,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (EUR 12.394,67), tel que résultant de la conversion dont question ci-dessus, à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), par incorporation au capital social de résultats reportés à due concurrence, et ce sans création de parts sociales nouvelles.

La preuve de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 31 décembre 2000 et d'une attestation constatant que les résultats reportés y mentionnés existent encore à ce jour.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer désormais la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes à vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article deux des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente en gros et en détail, l'import et l'export de machines, outillages et accessoires pneumatiques, hydrauliques, électriques et électroniques, de câbles, d'équipement de sécurité et de matériaux et produits d'entretien, pour le secteur de l'eau potable et non potable, ainsi que le nettoyage et la désinfection d'installations d'eau potable et non potable.

La société a également pour objet l'entreprise de construction et la vente de tous articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Sixième résolution

L'associé unique de nommer:

a) en qualité de gérant technique pour la branche de l'objet social figurant au 1^{er} paragraphe de l'article deux des statuts:

Monsieur Darwin Martinis, prénommé.

b) en qualité de gérant technique pour la branche de l'objet social figurant au 2^{ème} paragraphe de l'article deux des statuts:

Monsieur Paolo Cortolezzis, artisan, demeurant à L-5254 Sandweiler, 14, rue Batty Weber.

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances dans la branche pour laquelle il a été désigné et l'engager valablement par sa signature individuelle dans ladite branche.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Fentange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Martinis, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 130S, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

M. Thyès-Walch.

(42709/233/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

HYDRO-PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 30.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

(42710/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTERSELEX INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C. Luxembourg B 26.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2001

En date du 20 avril 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter les résultats de l'exercice 2000 après ratification de la décision prise par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 14 décembre 2000, de la distribution d'un acompte sur les dividendes suivants pour les actions en circulation au 18 décembre 2000, la date ex-dividende étant fixée au 15 décembre 2000 et la date de mise en paiement au 20 décembre 2000:

INTERSELEX INTERNATIONAL TREASURY BEF	48,30 EUR
INTERSELEX INTERNATIONAL TREASURY DEM	49,36 EUR
INTERSELEX INTERNATIONAL TREASURY EUROPE	45,59 EUR
INTERSELEX INTERNATIONAL TREASURY FRF	52,64 EUR
INTERSELEX INTERNATIONAL TREASURY MULTI-DOLLARS	32,50 USD
INTERSELEX INTERNATIONAL TREASURY NLG	48,79 EUR
INTERSELEX INTERNATIONAL TREASURY USD	89,12 USD
INTERSELEX INTERNATIONAL TREASURY WORLD	111,40 EUR
INTERSELEX INTERNATIONAL BOND MEDIUM TERM BEF	65,99 EUR
INTERSELEX INTERNATIONAL BOND MEDIUM TERM DEM	67,65 EUR
INTERSELEX INTERNATIONAL BOND MEDIUM TERM NLG	69,63 EUR
INTERSELEX INTERNATIONAL BOND MEDIUM TERM USD	103,16 USD
INTERSELEX INTERNATIONAL BOND MEDIUM TERM DKK	525,59 DKK
INTERSELEX INTERNATIONAL BOND MEDIUM TERM GBP	61,26 GBP

- D'accepter les démissions, en tant qu'administrateurs de la SICAV, de Messieurs Pierre Detournay, avec effet le 15 octobre 2000, Yves Stein, avec effet le 28 décembre 2000 et Dirk De Batselier, avec effet le 15 février 2001, actées par le Conseil d'Administration du 8 février 2001.

De ratifier les cooptations, suivant décision du Conseil d'Administration du 8 février 2001, de Messieurs Jean-Luc Gavray, Jacques Bofferding et Thomas Rostron, comme nouveaux administrateurs de la SICAV, en remplacement de Messieurs Pierre Detournay, Yves Stein et Dirk De Batselier, pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002, sous réserve de l'agrément de la CSSF.

D'accepter la démission de Monsieur Roberto Wessels, en tant qu'administrateur de la SIC AV, datée du 1^{er} mars 2001.

Enfin, de reconduire les mandats d'Administrateur de Messieurs Paul Mestag, William De Vijlder et Denis Gallet, pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

- De réélire la société COMPAGNIE DE REVISION en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

Luxembourg, le 20 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERSELEX INTERNATIONAL

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41786/584/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

F.I.S. VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 60.481.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

F.I.S. VENTURE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

(42685/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

**CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.731.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 554, fol. 98, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Pour CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN

EUROPEAN TRUST

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(42284/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2001.

**CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST,
Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 55.731.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 17. Januar 2001 in Luxemburg

- Die Herren Dr Ernst Krehan und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- Die Kooptation von Herrn Peter Reisenhofer als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Csaba Lantos wird ratifiziert.

- Der Rücktritt von Herrn Peter Reisenhofer als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen und Herr Johann Kernbauer wird, unter Vorbehalt des Einverständnisses der Luxemburgischen Aufsichtsbehörde (CSSF), anstelle von Herrn Reisenhofer zu ernannt.

Für beglaubigten Auszug

Für CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN

EUROPEAN TRUST

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 554, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42285/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2001.

MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 1.484.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42766/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 1.484.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 avril 2001 (par acte sous seing privé) déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(42767/795/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FINESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 41.969.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement en date du 25 juin 1998 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation, par le conseil d'administration, de la société LEGNOR TRADING S.A. au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean Brucher, administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Jean Brucher pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Le Conseil d'Administration se compose de:

Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (B)

Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen

LEGNOR TRADING S.A., P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, I.V.B.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42680/806/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FINAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.152.

—
Acte constitutif publié à la page 27563 du mémorial C n° 575 du 7 décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(42677/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GEHOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

GEHOLUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(42690/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GROSSBÖTZL, SCHMITZ, LOMPARSKI UND PARTNER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2013 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 26.363.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signatures

(42700/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FIPARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.978.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 309.544.- pour le porter à LUF 345.309.544.- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 8.560.000.- (huit millions cinq cent soixante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent soixante mille euros (EUR 8.560.000.-) représenté par trente-quatre mille cinq cents (34.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de Commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de Commissaire la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42681/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

FIPARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.978.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(42682/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

K.K.M. INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 25.441.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 14 juin 2001

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de francs français en euros, le nouveau montant du capital souscrit de la société s'élevant à sept cent quatre-vingt-douze mille sept cent trente-quatre virgule quatre-vingt-huit (792.734,88) euros représenté par 5.200 actions, avec suppression monétanée de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de treize mille deux cent soixante-cinq virgule douze (13.265,12) euros, pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-douze mille sept cent trente-quatre virgule quatre-vingt-huit (792.734,88) euros à huit cent six mille (806.000) euros, représenté par 5.200 actions dont la

valeur nominale par action est fixée à cent cinquante-cinq (155,-) euros, l'augmentation de capital étant libérée par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant.

L'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit: «Le capital social est fixé à huit cent six mille (806.000,-) euros représenté par cinq mille deux cents (5.200) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq (155,-) euros chacune.»

L'assemblée générale décide que les décisions prendront effet en date du 1^{er} janvier 2001.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42731/636/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GESFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 42.673.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 15 juin 2001

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Franco Sala,
- Monsieur Piergiorgio Guidotti,
- Monsieur Patrick Rochas.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 2000.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42693/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GESFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 42.673.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 15 juin 2001

L'Assemblée Générale Annuelle décide de changer la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de Francs Luxembourgeois en euros.

L'article 5§1 des statuts est modifié comme suit: «Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) EUR, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée Générale Annuelle décide que les décisions prises prendront effets en date du 31 décembre 2001.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42694/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

PAVANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.943.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 27 juin 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42788/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GHAZALI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 62.257.

L'an deux mille, le douze juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GHAZALI FINANCE S.A., avec siège social à L-1616 Luxembourg, 5 place de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 203 du 2 avril 1998,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 14 avril 1998,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 30 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 25 juin 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.257.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Frederick Gabriel, directeur général, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Pitsch, employée, demeurant à Rodemack (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Valérie Coquille, employée, demeurant à Thionville (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital social de 50.000.000,- LUF en 1.239.467,6239 EUR (cours de conversion officiel 1,- Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois), arrondi à 1.239.467,62 EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

2.- Suppression de la mention de la valeur nominale des actions.

3.- Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux Cents (1.239.467,62 EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

4.- Conversion du capital autorisé de 100.000.000,- LUF en 2.478.935,2477 EUR (cours de conversion officiel 1,- Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois), arrondi à 2.478.935,25 EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

5.- Modification de l'article 6, premier alinéa des statuts, comme suit:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante dix-huit mille neuf cent trente-cinq Euros et vingt-cinq Cents (2.478.935,25 EUR) représenté par cent mille actions (100.000) sans désignation de valeur nominale.»

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 50.000.000,- LUF en 1.239.467,6239 EUR (cours de conversion officiel 1,- Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois), arrondi à 1.239.467,62 EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital autorisé de 100.000.000,- LUF en 2.478.935,2477 EUR (cours de conversion officiel 1,- Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois), arrondi à 2.478.935,25 EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5, premier alinéa et l'article 6, premier alinéa des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux Cents (1.239.467,62 EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sans disposition contraire de la loi.»

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante dix-huit mille neuf cent trente-cinq Euros et vingt-cinq Cents (2.478.935,25 EUR) représenté par cent mille actions (100.000) sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 35.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 5, place de la Gare, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gabriel, F. Pitsch, V. Coquille, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 9CS, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 juin 2001.

P. Decker.

(42695/206/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GHAZALI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 62.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2000.

Pour la société

P. Decker

(42696/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

HURO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.534.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 42.488,- pour le porter à LUF 5.042.488,- par incorporation de la réserve légale à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42708/531/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.566.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 10 mai 2001 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Administrateur: Maître Christian Charles Lauer

Administrateur: Maître René Faltz

Commissaire aux comptes: COMPAGNIE DE REVISION ERNST & YOUNG S.A.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer pour:

Président

Administrateur-Délégué: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Monsieur Jean-Luc Jourdan aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42698/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

G.M.P. GROUP, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.380.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

G.M.P. GROUP

Signatures

Administrateurs

(42699/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTERLATSCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 8.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2001

- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société pour les exercices se clôturant au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42719/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

HABO LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
H. R. Luxemburg B 72.494.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendeins, den einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Harry Paulssen, Geschäftsmann, wohnhaft in NL-6114 Susteren, Notarisstraat, 25,
hier vertreten durch:

Frau Madeleine Kuhl, Privatbeamtin, wohnhaft in Biber,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Susteren (NL) am 20. Juni 2001

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Unterschrift dieser Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft HABO LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 72.494, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul Frieders, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 8. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 23 vom 7. Januar 2000, deren Statuten ein letztes Mal abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch vorbenannten Notar Paul Frieders, am 15. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 755 vom 13. Oktober 2000.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) hat, eingeteilt in zweihundertfünfundzwanzig (225) Anteile mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (EUR 50,-);

3) Dass Herr Harry Paulssen, vorbenannt; alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile geworden ist.

4) Dass Herr Harry Paulssen, vertreten wie vorerwähnt, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft HABO LUXEMBOURG, S.à r.l., besitzt;

6) Dass er dem Geschäftsführer Entlastung erteilt für die Ausübung seines Amtes;

7) Dass er alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft HABO LUXEMBOURG, S.à r.l. übernommen hat und somit frei darüber verfügen kann, und dass er hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren auf der Adresse des Liquidators aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Anteile der Gesellschaft auflösen darf.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der HABO LUXEMBOURG, S.à r.l., vorgeannt, festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Kuhl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 130S, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. Juni 2001.

P. Bettingen.

(42701/202/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

HERSTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-4040 Herstal, 33, Voie de Liège.

R. C. Liège B 177.272.

Maison mère de FN INTERNATIONAL S.A.

R. C. Luxembourg B 10.380.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000 de HERSTAL S.A., enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(42705/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.

H. R. Luxemburg B 58.059.

AUSZUG

Es erhellt aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich, am 18. Juni 2001, eingetragen zu Remich am 19. Juni 2001, Band 464, Blatt 74, Feld 7, fünfhundert Franken, (500,- LUF) dass:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, HERMANN & VALENTINY ET ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés, ein Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) besitzt, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), vollständig eingezahlt und gehalten wie folgt:

1) Herr François Valentiny, Magister der Architektur, wohnhaft zu L-5441 Remerschen, 15, rue des Prés, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125,0
2) Herr Hubert Hermann, Magister der Architektur, wohnhaft zu A-1235 Wien, 23, Waisenhorngasse, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125,0
3) Herr Axel Christmann, Diplom Ingenieur, Architekt, wohnhaft zu D-54295 Trier, An der Ziegelei 3, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
4) Herr Thomas Letz, Diplom Ingenieur, Architekt, Diplom Designer, Innenarchitekt, wohnhaft zu D-54311 Trierweiler, Zum Mühlenbach, 6, zweiundsechzig Komma fünf Anteile	62,5
5) Herr Dipl. Ing. Werner Feltes, wohnhaft zu D-54292 Trier, Kirchenbungert 4, fünfzig Anteile	50,0
6) Herr Dr. Harald Ploy, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in A-1235 Wien, fünfundfünfzig Anteile	55,0
7) Herr Fernand Kartheiser, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, zwölf Komma fünf Anteile	12,5
8) Frau Marijana Popovic, Magister inzynier architekt, wohnhaft zu A-1030 Wien, Marxergasse 3/12, sieben Komma fünf Anteile	7,5
Total:	500,0

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 2001.

A. Lentz.

(42703/221/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

H.P.T. HOLDING DE PARTICIPATIONS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.156.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

H.P.T. HOLDING DE PARTICIPATIONS TOURISTIQUES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42707/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTERLEAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 53.064.112,- ITL
Perte de l'exercice 2000	- 14.929.340,- ITL
Report à nouveau	- 67.993.452,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Signature.

(42720/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

IACOSOCKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

Suite à notre entretien à la cessation de l'activité de IACOSOCKS, S.à r.l. Madame Brescia Cosima démissionne en tant que Gérante Technique de la société IACOSOCKS, S.à r.l. avec effet immédiat au 1^{er} juin 2001 ceci vaut aussi le retrait immédiat de son autorisation de commerce.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

C. Brescia.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 96, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42711/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

IDR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.781.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

IDR HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42712/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

**CLASSIC HOMES, Société Anonyme,
(anc. IL BORSALINO S.A.).**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IL BORSALINO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 740 du 6 octobre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondev, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Roesser.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société IL BORSALINO S.A. en CLASSIC HOMES et modification subséquente de l'article 1^{er} (1^{er} alinéa) des statuts.

2. Révocation du mandat d'administrateur, de président et d'administrateur-délégué de Monsieur Vitantonio Bonerba et nomination de Monsieur Giuseppe La Placa, en son remplacement.

3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi modifier l'article 1^{er} (1^{er} alinéa) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il est formé une société sous la forme de société anonyme, sous la dénomination de CLASSIC HOMES.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer le mandat de président, d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Vitantonio Bonerba, commerçant, demeurant à L-4762 Pétange, 176, route de Niedercorn, et de nommer en son remplacement Monsieur Giuseppe La Placa, commerçant, demeurant à B-4400 Flémalle, 59, chaussée de Ramet, dans les fonctions de président, d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Mousel, C. Fondev, N. Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 9CS, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juin 2001.

P. Bettingen.

(42713/202/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

IMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 26, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 13.103.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Signature

Mandataire

(42714/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MOOG HYDROLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.

R. C. Luxembourg B 19.826.

Acte constitutif publié à la page n° 14134 du Mémorial C, numéro 314 du 29 novembre 1982.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42763/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MOOG HYDROLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Académie.

R. C. Luxembourg B 19.826.

Acte constitutif publié à la page n° 14134 du Mémorial C, numéro 314 du 29 novembre 1982.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(42764/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

IMMEUBLES PLACE D'ARMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 52.403.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Signature

Mandataire

(42715/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

IMPEX OVERSEAS TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.931.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(42716/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INFOPATIENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.170.

L'an deux mille un, le vingt-deux juin.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme INFOPATIENT S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 76.170.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Denis Colin, employé privé, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette, 21, rue du Faubourg.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Jonathan Beggato, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2635 Luxembourg, 2, rue Henri Tudor.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la situation du siège social,

2.- Révocation de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la situation du siège social de la prédite société en le fixant désormais 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer:

- Monsieur Guy Antoine, directeur financier, demeurant à L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre

- Monsieur Franck Rouayroux, ingénieur, directeur de société, demeurant à L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre

de leurs fonctions d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:

- Monsieur Jonathan Beggiato, prêtre,

- Monsieur Gilles Malhomme, prêtre,

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale statutaire en 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42718/505/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

IMMOBILIERE NR 16 N, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.717.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 8 mai 2001 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Administrateur: Maître René Faltz

Commissaire aux comptes: ERNST & YOUNG S.A.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer pour:

Président Administrateur-Délégué: Monsieur Francesco Signorio.

Monsieur Francesco Signorio aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42722/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTERNATIONAL COMPOUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.495.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL COMPOUND S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.495, constituée suivant acte reçu en date du 30 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 79 du 6 février 1998.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente désigne pour secrétaire Mademoiselle Francesca Barcaglioni, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

Mademoiselle la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société.
- 2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

Monsieur Arturo Beverina, réviseur comptable, demeurant 8, Via Compagnoni, Milan (Italie)

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparantes prémentionnées ont toutes signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Collarin, F. Barcaglioni, P. Ceccotti, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 130S, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

M. Thyès-Walch.

(42724/233/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTERFINCO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.557.

Acte constitutif publié à la page 6578 au Mémorial C, n° 141 du 29 mai 1984.

L'état de l'actif net au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(42723/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

PLUMEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.251.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 27 juin 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42795/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

IMMOBILIERE NR 10L, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.927.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 18 mai 2001 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Administrateur: Maître René Faltz

Commissaire aux comptes: ERNST & YOUNG S.A.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer pour:

Président Administrateur-Délégué: Monsieur Francesco Signorio

Monsieur Francesco Signorio aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42721/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

OFFICE ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.192.

Le bilan au 31 décembre 2000 et l'Assemblée générale du 8 mai 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 1, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Signature

Mandataire

(42782/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

OFFICE ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.192.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 8 mai 2001

L'assemblée décide:

La reconduction des mandats de l'administrateur délégué Monsieur Ernest T. Freylinger, des trois autres administrateurs Monsieur Beissel Jean, Monsieur Kihn Pierre, Monsieur Schmitt Armand ainsi que du commissaire aux comptes, la société ELIOLUX S.A., est acceptée. Ces mandats expireront lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour la société

E. T. Freylinger

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42783/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTRAVEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 44.488.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Sylvain Rigo;
- Monsieur José Dominguez;
- Monsieur Robert Niestle.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(42726/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTRAVEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 44.488.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme INTRAVEL, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée, a été conclue en date du 21 décembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42727/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
H. R. Luxemburg B 43.394.

Im Jahre zweitausendeins, den zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL A.G., mit Sitz zu L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 43.394, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank Baden, mit Amtssitz zu Luxemburg, am 24 März 1993, veröffentlicht im Mémorial C im Jahre 1993, Seite 13545, ein letztes Mal abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch vorbenannten Notar Frank Baden, am 15. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C von 1995, Seite 7834.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von M^e Alain Steichen, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix,

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer M^e Nicole Wilson, Rechtsanwältin, mit Wohnsitz in L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Sabine Hinz, Juristin, mit Wohnsitz in L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Aufhebung der Nominalwertenteilung der bisherigen Aktien und Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro.
2.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 2.443.540,60 um es von EUR 2.556.459,40 auf EUR 5000.000,- zu bringen, und zwar durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien. Auf den neu herauszugebenden Aktien ist ein Aufgeld in Höhe von insgesamt EUR 2.443.540,60 zu zahlen.

3.- Einteilung des neuen Gesellschaftskapitals in Höhe von EUR 5000.000,- in 5.000 Aktien mit einem Nominalwert von jeweils EUR 1.000,-.

4.- Zeichnung der neuen Aktien durch Umwandlung von EUR 4.887.081,20 des am 31. März 1993 geschlossenen Darlehensvertrages zwischen Jost Reinhold und der ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL A.G.

5.- Änderung von Artikel 3 Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Nominalwertenteilung der bisherigen Aktien aufzuheben.

Die Generalversammlung beschliesst die Umwandlung der Währung des jetzigen Gesellschaftskapitals welches in Deutsche Mark ausgedrückt ist, in Euro, um es von fünf Millionen Deutsche Mark (DEM 5.000.000,-), in zwei Millionen fünfhundertsechsfünzigtausendvierhundertneunundfünfzig Komma vierzig Euro (EUR 2.556.459,40) umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um zwei Millionen vierhundertdreiundvierzigtausendfünfhundertvierzig Komma sechzig Euro (EUR 2.443.540,60) zu erhöhen um es von zwei Millionen fünfhundertsechsfünzigtausendvierhundertneunundfünfzig Komma vierzig Euro (EUR 2.556.459,40) auf fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) zu bringen, und zwar durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien. Auf den neu herauszugebenden Aktien beschliesst die Generalversammlung ein Aufgeld in Höhe von insgesamt zwei Millionen vierhundertdreiundvierzigtausendfünfhundertvierzig Komma sechzig Euro (EUR 2.443.540,60) zu erheben.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das neue Gesellschaftskapital in Höhe von fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) in 5.000 Aktien mit einem Nominalwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-) einzuteilen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, Herr Jost Reinhold, Präsident des Verwaltungsrates, mit Wohnsitz in CH-6300 Zug, Grabenstrasse 16, die Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien getätigt hat, mittels Umwandlung von vier Millionen achthundertsiebenundachtzigtausendeinundachtzig Komma zwanzig Euro (EUR 4.887.081,20) des am 31. März 1993 geschlossenen Darlehensvertrages zwischen Jost Reinhold und der ISSELBA FINANZ INTERNATIONAL A.G.

Diese Schuldumwandlung ist Gegenstand eines beschreibenden Gutachtens ausgestellt durch den unabhängigen Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers gemäss den Bestimmungen von Artikel 26-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, welcher wie folgt abschliesst:

«Als Ergebnis unseres Auftrags bescheinigen wir hiermit, dass uns keine Umstände bekannt geworden sind, dass der Wert der Sacheinlage nicht mindestens dem Wert der emittierten Aktien und des Agios entspricht.

Der Bericht wurde nur für die oben beschriebene Transaktion erstellt. Eine andere Verwertung des Berichts bedarf unserer vorherigen Zustimmung.»

Dieses Gutachten, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die nach der Umwandlung in Euro und der Kapitalerhöhung insgesamt 5.000 neu herauszugebenden Aktien werden wie folgt verteilt:

- Herr Jost Reinhold, vorbenannt:	4.999 Aktien
- Herr Egon Hug, Delegierter des Verwaltungsrates, wohnhaft in CH-8135 Langnau am Albis	1 Aktie
Total:	5.000 Aktien

Fünfter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel 3 Absatz 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das Aktienkapital beträgt fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Die Aktien sind Namensaktien. Der Inhaber einer Aktie im Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) hat eine Stimme.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr eine Million einhunderttausend Franken (1.100.000,-) abgeschätzt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Steichen, N. Wilson, S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 9CS, fol. 41, case 2. – Reçu 1.971.444 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 22. Juni 2001.

P. Bettingen

(42728/202/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS «IVP», Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.382.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 199.813,- pour le porter à LUF 5.199.813,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 128.900,- (cent vingt-huit mille neuf cents euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent vingt-huit mille neuf cents euros (EUR 128.900,-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42725/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MALGAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 42.552.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 21 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de

Messieurs Patrick Rochas et Maurice Houssa ainsi que de Madame Céline Stein.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42753/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

IXWORTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.570.

Acte constitutif publié à la page 16637 du Mémorial C, n° 347 du 3 juillet 1997.

—
Le bilan pour la période du 6 avril 1998 au 5 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(42729/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

KEVERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.571.

Acte constitutif publié à la page 16641 du Mémorial C, n° 347 du 3 juillet 1997.

—
Le bilan pour la période du 6 avril 1998 au 5 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(42730/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 63.235.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

Un mandataire

(42732/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 63.235.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2001

L'assemblée générale a accepté la démission de Monsieur Andrew Roberts en sa qualité d'administrateur de KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. avec effet au 26 avril 2001.

L'assemblée générale a donné décharge à Monsieur Andrew Roberts, Monsieur Garreth Evans, Monsieur Prasanna Katragadda, Monsieur Robert Clarke, Madame Christiane Franck et Monsieur Henri Wagner en leur qualité d'administrateurs de KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. pendant l'année financière prenant fin le 30 juin 2000. L'assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateurs de Monsieur Garreth Evans, Monsieur Prasanna Katragadda, Monsieur Robert Clarke, Madame Christiane Franck et Monsieur Henri Wagner jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année financière prenant fin le 30 juin 2001.

L'assemblée générale a donné décharge à ERNST & YOUNG S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes de KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. pendant l'année financière prenant fin le 30 juin 2000 et a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG S.A. jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année financière prenant fin le 30 juin 2001.

Pour publication et réquisition

KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42733/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 64.812.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

Un mandataire

(42734/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 64.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2001

L'assemblée générale a donné décharge à Monsieur Garreth Evans, Monsieur Prasanna Katragadda, Monsieur Peter Jackson, Madame Christiane Franck et Monsieur Henri Wagner en leur qualité d'administrateurs de KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. pendant l'année financière prenant fin le 30 juin 2000. L'assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateurs de Monsieur Garreth Evans, Monsieur Prasanna Katragadda, Monsieur Peter Jackson, Madame Christiane Franck et Monsieur Henri Wagner jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année financière prenant fin le 30 juin 2001.

L'assemblée générale a donné décharge à ERNST & YOUNG S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes de KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. pendant l'année financière prenant fin le 30 juin 2000 et a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG S.A. jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année financière prenant fin le 30 juin 2001.

Pour publication et réquisition

KNOWLEDGE TECHNOLOGIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42735/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MEROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.985.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 537,- pour le porter à LUF 1.250.537,- par incorporation de la réserve légale à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de Commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste de Commissaire la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42758/531/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.237.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2001 que:

- Le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de francs luxembourgeois en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2001 et par application du taux de change de 1,- EUR = 40,3399 LUF.

Conformément à l'article 1^{er} (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'Assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

Suite à ces décisions, le capital souscrit est fixé à euros 328.310,18 et le capital autorisé à euros 495.786,55.

En conséquence, les paragraphes 1^{er} et 2 de l'article 3 des statuts de la société ont été modifiés comme suit:

Version anglaise:

«The authorised capital of the Company is fixed at four hundred ninety-five thousand seven hundred eighty-six euros, fifty-five cents (EUR 495,786.55) to consist of twenty-five thousand nine hundred and seventy-four (25,974) shares without nominal value.

The subscribed capital is set at three hundred twenty-eight thousand three hundred ten euros and eighteen cents (EUR 328,310.18) to consist of seventeen thousand two hundred (17,200) shares, without nominal value.»

Version française:

«Le capital autorisé de la société est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-six euros, cinquante-cinq cents (EUR 495.786,55) représentés par vingt-cinq mille neuf cent soixante-quatorze (25.974) actions sans valeur nominale.

Le capital souscrit est fixé à trois cent vingt-huit mille trois cent dix euros, dix-huit cents (EUR 328.310,18) représentés par dix-sept mille deux cents actions (17.200) sans valeur nominale.»

- Le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg a été renouvelé pour un an et se terminera à l'Assemblée Générale de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Signature

Un Mandataire

(42736/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LAMA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.082.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2001 que:

- Le capital souscrit de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2001 et par application du taux de change de 1,- EUR = 40,3399 LUF.

Conformément à l'article 1^{er} (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'Assemblée a décidé:

- d'augmenter, par incorporation de bénéfices à concurrence de cinq cent vingt-six euros, soixante-deux cents (EUR 526,62), le capital souscrit à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-).

En conséquence, le paragraphe 1^{er} de l'article 3 des statuts de la société a été modifié comme suit:

Version anglaise:

«The subscribed capital is set at sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) to consist of five thousand (5,000) shares, of twelve euros, fifty cents (EUR 12.50).»

Version française:

«Le capital souscrit est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) représentés par cinq mille actions (5.000) de douze euros, cinquante cents (EUR 12,50) chacune.»

- Le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg a été renouvelé pour un an et se terminera à l'Assemblée Générale de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Signature

Un Mandataire

(42737/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LAUNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 49.356.

En nous référant à notre publication déposée en date du 26 juin 2001, nous constatons une erreur quant au numéro de registre de commerce, qui est le B 49.356 et non le B 68.459.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Pour LAUNER INTERNATIONAL S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 554, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42738/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

TOBIE INVESTISSEMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.718.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 15 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42843/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

TOBIE INVESTISSEMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.718.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 15 juin 2001*

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de franc luxembourgeois en Euro, le nouveau montant du capital souscrit de la société s'élevant à quatre cent quarante-six mille deux cent huit virgule trente-quatre (446.208,34) Euros, représenté par 1.800 actions avec suppression momentanée de la valeur nominale des actions.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de sept cent quatre-vingt-onze virgule soixante-six (791,66) Euros, pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-six mille deux cent huit virgule trente-quatre (446.208,34) Euros à quatre cent quarante-sept mille (447.000,-) Euros, représenté par 1.800 actions dont la valeur nominale est fixée à deux cent quarante-huit virgule trente-trois (248,33) Euros, l'augmentation de capital étant libérée par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant.

L'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit: «Le capital social est fixé à quatre cent quarante-sept mille (447.000,-) Euros, représenté par 1.800 actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit virgule trente-trois (248,33) Euros chacune».

L'assemblée générale décide que les décisions prises prendront effets en date du 1^{er} janvier 2001.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42844/636/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LUBELAIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.233.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour LUBELAIR S.A., Société Anonyme Holding
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(42744/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LUBELAIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.233.

L'assemblée générale statutaire du 10 juin 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, L-2551, 123, avenue du X Septembre, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour LUBELAIR S.A.
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42745/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MAITRE MESURE, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 56.688.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(42751/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MAITRE MESURE, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 56.688.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 27 mars 2001

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Guillaume Cardon, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Patrick Meyer;
- Monsieur Jérôme Boucheron,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(42752/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

58555

LUXAT, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 9.579.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2001 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Monsieur Franco Bertoni, son mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2002.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'une année:

- Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2002.

Enfin l'Assemblée a reconduit également pour un terme d'une année le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2002.

Pour extrait conforme
LUXAT, Société Anonyme
Signature

(42746/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

**LUXAT, Société Anonyme,
(anc. LUXAT HOLDING).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 9.579.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 mai 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 143 du 6 octobre 1971. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 août 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 178 du 8 octobre 1973. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant actes reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 174 du 30 juin 1986 et en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 151 du 20 avril 1994. Ensuite, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en LUXAT HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1016 du 30 décembre 1999. Enfin, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en LUXAT, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 mai 2001, acte non encore publié.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.
LUXAT, Société Anonyme
Signatures

(42747/546/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MILTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 73.174.

—
Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 19 juin 2001

Monsieur le Préposé au registre de commerce est prié d'inscrire la modification suivante:

«Il est nommé Monsieur Dario Zanni, administrateur de sociétés, domicilié à Cologny (Suisse), en remplacement de Monsieur Adel Barakat, démissionnaire, dont il terminera le mandat.»

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Agent domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42760/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LM INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.083.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2001 que:

- Le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de francs luxembourgeois en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2001 et par application du taux de change de 1,- EUR = 40,3399 LUF.

Conformément à l'article 1^{er} (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'Assemblée a décidé:

- de supprimer la valeur nominale des actions
- d'augmenter, par incorporation de bénéfices à concurrence de quatre cent vingt et un euros, trente cents (EUR 421,30), le capital souscrit à cinquante mille euros (EUR 50.000,-)
- d'augmenter le capital autorisé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 496.000,-).

En conséquence, les paragraphes 1 et 2 de l'article 3 des statuts de la société ont été modifiés comme suit:

Version anglaise:

«The authorised capital of the Company is fixed at four hundred ninety-six thousand euros (EUR 496,000.-) to consist of twenty thousand (20,000) shares without nominal value.

The subscribed capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) to consist of ten thousand (10,000) shares, without nominal value.»

Version française:

«Le capital autorisé de la société est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 496.000,-) représentés par vingt mille (20.000) actions sans valeur nominale.

Le capital souscrit est fixé cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représentés par dix mille actions (10.000) sans valeur nominale.»

- Le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg a été renouvelé pour un an et se terminera à l'Assemblée Générale de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Signature

Un Mandataire

(42741/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LUXFINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.535.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 147.586,- pour le porter à LUF 5.647.586,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42748/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LONMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.206.

Acte constitutif publié à la page 13242 du Mémorial C, n° 276 du 6 juin 1996.

Le bilan au 5 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(42743/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

LUXGAZ DISTRIBUTION, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 34.393.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

R. Becker / M. Leonhard

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(42749/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

M19, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 70.722.

Le siège social de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

GRANT THORNTON

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42750/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

NEMEA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 41.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

EURO-SUISSE AUDIT

Signature

(42771/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

NEMEA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 41.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

EURO-SUISSE AUDIT

Signature

(42772/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MAMIMAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.749.

Statuts coordonnés au 7 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

(42754/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MARANTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.566.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

MARANTA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42755/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MAUSERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 39.375.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du jeudi 31 mai 2001:

- la délibération sur les comptes annuels aux 28 février 2000 et 28 février 2001 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42756/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

PASCATELO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.982.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Signature.

(42787/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MIZE HAMSEBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 27.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signatures

(42761/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

MKI-VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau -9.034,12 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Signature.

(42762/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

NAARDEN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.425.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Pour NAARDEN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(42768/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

PLASTHING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.973.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 21 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

Messieurs Patrick Rochas et Maurice Houssa ainsi que de Madame Céline Stein.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(42794/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

NAXOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.288.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

NAXOS INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42769/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

NAXOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.288.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

NAXOS INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(42770/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

NORDIKA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.411.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de BEF 50.985,- pour le porter à BEF 6.050.985,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 555, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42776/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.
